

Fiche de Données de Sécurité

conformément à l'article 31 du règlement CE / 1907/2006 REACH

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:	TC72999
Dénomination	SODIUM HYDROXYDE PASTILLES
Numero INDEX	011-002-00-6
Numero CE	215-185-5
Numero CAS	1310-73-2
Numero enregistrement	01-2119457892-27-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire	Réactif de laboratoire
-----------------------------	------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale	TITOLCHIMICA SPA
Adresse	VIA S.PIETRO MARTIRE 1054
Localité et Etat	45030 PONTECCHIO POLESINE (RO) ITALIA
	Tél. +39425492644
	Fax +39425492909

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.	utecnico@titolchimica.it
--	--------------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à	INRS : (33) 01 45 42 59
--	-------------------------

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, catégorie 1	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . .

Contient: SODIUM HYDROXYDE

INDEX 011-002-00-6

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants
3.1. Substances
Contenu:

Identification	Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
SODIUM HYDROXYDE		
CAS 1310-73-2	100	Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318
CE 215-185-5		
INDEX 011-002-00-6		
N° Reg. 01-2119457892-27-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

3.2. Mélanges

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

YEUX: Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Garder les paupières ouvertes. En cas de difficulté d'ouverture des paupières, administrer un collyre analgésique (ex: oxybuprocaine). Emmenez immédiatement la personne blessée à l'hôpital.

PEAU: Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement à grande eau. Gardez au chaud dans un endroit calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INGESTION: Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Emmenez immédiatement la personne blessée à l'hôpital.

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne blessée est consciente). NE PAS faire vomir.

La respiration artificielle et / ou l'oxygène peuvent être nécessaires.

INHALATION: Transportez le sujet en plein air. Utilisez de l'oxygène ou une respiration artificielle si nécessaire. Allongez la personne blessée en position de repos, couvrez-la et gardez-la au chaud. Appelez immédiatement un médecin.

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Inhalation**

Corrosif pour le système respiratoire.

Symptômes: difficultés respiratoires, toux, pneumonie chimique, œdème pulmonaire.

Exposition répétée ou prolongée: risque de mal de gorge, saignement de nez, bronchite chronique.

Contact avec la peau

Corrosif. Provoque de graves brûlures. Symptômes: rougeur, gonflement des tissus, brûlure.

Contact avec les yeux

Provoque de graves brûlures. De petites quantités pulvérisées dans les yeux peuvent causer des dommages irréversibles aux tissus et la cécité.

Cela peut provoquer des lésions oculaires permanentes.

Symptômes: rougeur, larmolement, gonflement des tissus, brûlure.

Ingestion

En cas d'ingestion, il provoque de graves brûlures à la bouche et à la gorge, ainsi qu'une perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Symptômes: nausées, douleurs abdominales, vomissements hémorragiques, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Emmenez immédiatement la personne blessée à l'hôpital. Une aide médicale immédiate est requise. Inspection urgente d'un ophtalmologiste dans tous les cas. Les brûlures doivent être traitées par un médecin. En cas d'ingestion: Évitez le lavage gastrique (risque de perforation)

Gardez sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: dioxyde de carbone, mousse, poudre. Utilisez un agent d'extinction adapté à la situation locale et à l'environnement.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

L'eau peut être inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable. Non combustible.

Réagit violemment avec l'eau.

Il libère de l'hydrogène par réaction avec les métaux.

5.3. Conseils aux pompiers

Dispositifs de protection spéciaux pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utilisez un équipement de protection individuelle.

Portez un pardessus résistant aux produits chimiques.

Refroidissez les conteneurs / citernes avec de l'eau pulvérisée.

Empêcher l'eau d'extincteurs de contaminer les eaux de surface ou les aquifères.

Procédures spéciales pour éteindre les incendies

Refroidissez les conteneurs / réservoirs avec des jets d'eau.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifuge (EN469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes pour les pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour ceux qui n'interviennent pas directement

Évitez les déversements ou les fuites supplémentaires si cela peut être fait sans danger.

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES

Fiche de Données de
Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Tenir à l'écart des produits incompatibles.

Pour ceux qui interviennent directement
Éloignez le personnel inutile de la zone de sécurité. Gardez les gens loin de la perte, au près. Aérer la zone.
Utilisez des vêtements de protection appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il ne doit pas être abandonné dans l'environnement.
Ne pas rejeter le flux de lavage dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.
En cas de pollution des rivières, lacs ou égouts, informez les autorités compétentes conformément à la législation locale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et pelleter dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.
Évitez la formation de poussière.
Conserver dans des conteneurs correctement étiquetés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Manipulez les matériaux récupérés comme décrit dans la section «Considérations relatives à l'élimination».

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulez le produit à l'intérieur. Pendant le processus de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau, ne jamais ajouter d'eau au produit.
Utilisez un équipement construit avec des matériaux compatibles avec le produit. Tenir à l'écart des produits incompatibles.
Pour éviter la décomposition thermique, ne surchauffez pas le produit. De préférence, transfert par pompe ou par gravité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans les conteneurs d'origine.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Conserver dans un endroit sec.
Conserver dans des conteneurs correctement étiquetés.
Gardez le récipient fermé.
Évitez la formation de poussière.
Tenir à l'écart des produits incompatibles.

Matériaux d'emballage
Convient: acier inoxydable, polyéthylène, papier et polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

États-Unis. ACGIH Valeurs limites seuil 03 2013

Valeur limite absolue: 2 mg / m³

VLEP (Italie) 08 2012

Valeur limite absolue: 2 mg / m³

Remarques: US. Valeurs limites seuil ACGIH

Niveau dérivé sans effet / niveau minimal d'effet dérivé :

Travailleurs, Inhalation, Effets d'une exposition de longue durée, 1 mg / m³, effets locaux

Consommateurs, Inhalation, Exposition à long terme, 1 mg / m³, Effets locaux

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
 Assurer une ventilation adéquate.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour ne pas dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle, informations générales
 En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utilisez un respirateur avec un filtre approuvé conformément aux normes CEN

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection adaptées aux risques chimiques.

Protection des mains

Gants imperméables.

Matériaux appropriés: PVC, néoprène, caoutchouc naturel, caoutchouc butyle.

Matériaux inappropriés: cuir.

Protection du corps

Porter un tablier résistant aux produits chimiques.

Combinaison / bottes en: PVC, néoprène, en présence de poussière.

Protection respiratoire

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utilisez un respirateur avec un filtre approuvé.

Type de filtre recommandé: P2.

Mesures d'hygiène

Flacons de lavage oculaire ou douches oculaires conformes à la réglementation en vigueur.

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Contrôles de l'exposition environnementale

Éliminez l'eau de lavage conformément aux réglementations nationales et locales.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	Solide, cristallin, hautement hygroscopique, flocons, balles, microgranules.
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	>13
Point de fusion ou de congélation	318,4 °C
Point initial d'ébullition	1388 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas applicable
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	non inflammable
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas applicable
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas applicable
Limite inférieur d'explosion	Pas applicable
Limite supérieur d'explosion	Pas applicable
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	2,13 à 20°C
Solubilité	420 g / l, eau à 0 ° C 1100 g / l, eau à 20 ° C 3470 g / l, eau à 100 ° C Soluble dans l'alcool (glycérol)

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	40,0
VOC (Directive 2010/75/CE) :	0
VOC (carbone volatil) :	0

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Danger potentiel de réactions exothermiques.
 Il peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il libère de l'hydrogène en réaction avec les métaux.
 Réaction exothermique avec des acides forts.
 Risque de réaction violente.
 Risque d'explosion.
 Réagit violemment avec l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la lumière directe du soleil.
 Pour éviter la décomposition thermique, ne surchauffez pas.
 Exposition à l'humidité.
 Risque de gel.

10.5. Matières incompatibles

Métaux, agents oxydants, eau, acides, aluminium, autres métaux légers et leurs alliages finement pulvérisés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
TOXICITÉ AIGUË

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES**Fiche de Données de Sécurité**

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Corrosif pour la peau

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. En fonction de la profondeur des dommages, on observe un érythème, un cloques et une nécrose chauds et douloureux. L'évolution peut être compliquée par des infections, des séquelles esthétiques ou fonctionnelles.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmoiement et une hyperémie conjonctivale. Vous pouvez avoir des séquelles telles que: adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome et même cécité

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

L'inhalation de la substance peut causer le syndrome de Brooks (asthme provoqué par des irritants).

Une étude chez des volontaires a montré que l'hydroxyde de sodium n'est pas un sensibilisant cutané. De plus, cette substance est largement utilisée et aucun cas de sensibilisation n'a été rapporté.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Les tests sur les animaux n'ont révélé aucun effet mutagène. Les tests in vitro n'ont révélé aucun effet mutagène.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Une étude datée (1976) sur les travailleurs exposés de manière chronique à la soude caustique n'a pas mis en évidence de relation entre néoplasie et durée ou intensité de l'exposition.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Pas d'information disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

Effets néfastes sur le développement des descendants

Pas d'information disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

Effets sur ou via l'allaitement

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

La substance est corrosive et l'ingestion d'une solution concentrée d'hydroxyde de sodium provoque une douleur dans la cavité buccale, rétrosternale et affecte la région épigastrique associée à des bavures et des vomissements fréquents accompagnés de traces de perforation sanguine, œsophagienne ou gastrique. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols provoque immédiatement: rhinorrhée, éternuement, sensation de brûlure nasale et pharyngée, toux, respiration sifflante et douleur à la poitrine. Les complications sont un œdème laryngé ou un bronchospasme. À la fin de l'exposition, la symptomatologie peut régresser, mais il est également possible d'avoir un œdème pulmonaire retardé, dans les 48 heures.

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Voie d'exposition

Suite à une exposition professionnelle par inhalation, un cas de pathologie obstructive grave avec toux, dyspnée et tachypnée après 20 ans d'exposition est rapporté dans la littérature. Une exposition cutanée à long terme peut causer une dermatite.

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité
SODIUM HYDROXYDE

LC50 - Poissons	> 35 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	40,4 mg/l/48h (Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Résultat de l'air: neutralisation par alcalinité naturelle.

Résultat eau: ionisation / neutralisation

Conditions: pH

Résultat du sol: ionisation / neutralisation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
SODIUM HYDROXYDE

Le produit a un potentiel de mobilité très élevé

12.4. Mobilité dans le sol
SODIUM HYDROXYDE

Compte tenu de la mobilité dans le sol et la solubilité élevée, il peut fondre en raison de la pluie et d'infiltrer dans le sol. Aucune émission significative n'est attendue dans l'environnement terrestre lors d'une utilisation normale de la substance. Toute petite émission sera neutralisée par la capacité tampon du sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels

Diluer abondamment avec de l'eau.

Les solutions à pH élevé doivent être neutralisées avant d'être rejetées.

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Neutraliser avec de l'acide.
 Conformément aux réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Le recyclage est recommandé au lieu de la mise en décharge ou de l'incinération.
 Nettoyez les conteneurs avec de l'eau.
 Jeter comme produit non utilisé.
 Conformément aux réglementations locales et nationales.

Code européen des déchets

Le code des déchets doit être attribué d'un commun accord entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination des déchets.

Méthodes d'élimination / informations

Collecter, contenir ou éliminer dans des conteneurs scellés dans des décharges autorisées. Empêchez ce produit de pénétrer dans les égouts et les réserves d'eau. Éliminer conformément aux réglementations applicables.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1823

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: SODIUM HYDROXIDE, SOLID
 IMDG: SODIUM HYDROXIDE, SOLID
 IATA: SODIUM HYDROXIDE, SOLID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8
 IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8
 IATA: Classe: 8 Etiquette: 8


14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
 IMDG: NO
 IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80 Special Provision: -	Quantités Limitées: 1 kg	Code de restriction en tunnels: (E)
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 1 kg	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 50 Kg	Mode d'emballage: 863

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

TC72999 - SODIUM HYDROXYDE PASTILLES

**Fiche de Données de
Sécurité**

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 08 / 09 / 11 / 12 / 14 / 15 / 16.